

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 27 février 2014 portant désignation des
Commissaires du Gouvernement auprès des pôles
académiques**

A.Gt 11-02-2015

M.B. 18-03-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2014 portant désignation des Commissaires du Gouvernement auprès des pôles académiques;

Sur proposition du Vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du 27 février 2014 portant désignation des Commissaires du Gouvernement auprès des Pôles académiques, les mots « Mme C. Hougardy » sont remplacés par les mots « Mme L. Bovy ».

Article 2. - A l'article 4 du même arrêté, les mots « M. M. Coulon » sont remplacés par les mots « M. M. Cobut ».

Article 3. - Le présent entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 4. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 11 février 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT